



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CANTAL



13 OCT. 2009

AVIS DE CONCOURS

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL organise pour son département et ceux de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire le concours externe sur titres avec épreuves :

D'INFIRMIER TERRITORIAL

Nombre de postes à pourvoir : 50

Date de l'épreuve écrite : JEUDI 4 FEVRIER 2010

Conditions d'accès au concours d'INFIRMIER TERRITORIAL :

- Etre titulaire :
 - soit du Diplôme d'Etat d'infirmier
 - soit du Diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique
 - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier
 - soit d'un titre de qualification admis comme équivalent

RETRAIT DES DOSSIERS Exclusivement auprès du

CENTRE DE GESTION DU CANTAL
OU
SUR DEMANDE ECRITE AU CDG 15

DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009 AU
VENDREDI 11 DECEMBRE 2009

(cachet de la poste faisant foi)

Par courrier adressé au Centre de Gestion du Cantal et
accompagné d'une enveloppe (23x32) affranchie à 1.35€ et
libellée aux nom et adresse du candidat

RETOUR DES DOSSIERS

Les dossiers seront retournés PAR PLI POSTAL ou
DEPOSES au :

CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T
DU CANTAL
14 Avenue du Garric
Parc d'Activités de Tronquières
15000 AURILLAC

Au plus tard le
VENDREDI 18 DECEMBRE 2009
(cachet de la poste faisant foi)

**AUCUN DOSSIER NE SERA DELIVRE SUR DEMANDE TELEPHONIQUE, FAX ou E.MAIL
TOUT DOSSIER NON PARVENU OU INCOMPLET A LA DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES SERA
AUTOMATIQUEMENT REJETE.**